

**Rappel
Certiphyto**

Dernière ligne droite pour l'obtention du Certiphyto

A compter du **26 novembre 2015**, le certiphyto sera obligatoire pour l'achat et l'utilisation des produits phytosanitaires. A partir de cette date toute personne ne détenant pas ce certiphyto se verra interdire l'achat par son fournisseur des produits et ainsi que son utilisation.

Pour vous accompagner, la Chambre d'Agriculture du Gers vous propose deux voies d'obtention du certificat :

- **Formation de deux jours (gratuit) : les 2 et 5 octobre**
- **Test QCM (tarif 35 €) : le 25 septembre**

Pour les Entrepreneurs de Travaux Agricoles, un QCM vous est proposé le 24 septembre pour répondre aux exigences de votre certification (tarif 35 €).